

Salaires

Emploi

**Défense de nos métiers
et des services publics**

Jeudi 2 Février Grève Nationale dans toute la Fonction Publique

EDITO

- ◆ Par leur vote aux élections professionnelles du 6 décembre dernier les personnels ont conforté la position du SNES en face d'un Gouvernement qui s'acharne en dépit des mobilisations fortes des personnels à attaquer les services publics ,en particulier celui d'Education :Loi Fillon, hécatombe des postes aux concours(moins 30%), réduction de moyens dans les établissements, amputation de l'offre de formation, remise en cause du système de remplacement assuré par les TZR,imposition du décret sur le remplacement de courte durée qui modifie en profondeur les services et les missions des enseignants, développement de la bivalence voire de la polyvalence ,transformation des hors classe, remise en cause des garanties collectives, attaque frontale contre l'existence même des ZEP ...

**Manifestation
République
Départ 14h30
RDV FSU Bd St Martin**

- ◆ Quant aux négociations sur les salaires Fonction publique ,elles sont totalement dans l'impasse !

- ◆ La logique ultra -libérale de toutes ces attaques est claire : au nom d'une réduction des dépenses publiques devenue brusquement urgentissime (« la Dette ! la Dette ! comme l'Avare gémissait : »ma cassette ! Ma cassette !) , il faut « comprimer » les Dépenses publiques : c'est donc le renoncement à une politique d'ensemble (sur tout le territoire, réussite pour tous les élèves, droit à la carrière pour tous les personnels ...), au profit d'un enseignement minimum pour tous (socle commun) d'une logique d'individualisation (les profs et les élèves méritants ...) s'appuyant sur une forte dose de déréglementation, les moyens étant récupérés par redéploiement.

- ◆ En face de cette politique implacable de rouleau compresseur, les Fédérations de la Fonction publique et les fédérations de l'Education appellent à une riposte d'ampleur le même jour , jeudi 2 Février . La FSU défilera en tête en région parisienne. L'Education sera déjà en grève le 26 janvier en Seine Saint Denis à l'appel des SNES, SNUIPP, SNEP, CGT SUD, CNT. Les lycéens et l'UNEF sont également en train de préparer une riposte au Contrat Premier Emploi.

- ◆ Le SNES appelle donc tous les personnels à se réunir dans les établissements afin de débattre collectivement de la situation et à participer à la grève unitaire de ce 2 février Les militants des sections départementales et académiques sont à votre disposition pour participer à l'animation de ces réunions. Des AG FSU se réuniront le 2 février au matin dans plusieurs villes.

- ◆ .Nous devons réaffirmer notre exigence d'un service public fort et la nécessité d'une politique éducative et sociale radicalement différente

**L'action et la force collectives
sont la seule riposte possible :
elles doivent être à la hauteur des attaques !**

**Pour nous contacter
Snes Section académique de
Versailles**
13 Bis Rue Beccaria
Tél : 01.44.75.13.84
Télécopie : 01.44.75.13.81
Site Internet : www.versailles.snes.edu
Messagerie : s3ver@snes.edu

Sommaire

- ◆ Page 2 stades syndicaux
- ◆ Page 3 remplacements de Robien c'est toujours non
- ◆ Pages 4 et 5 Elections professionnelles le Snes renforcé
- ◆ Page 6 ZEP :mort programmée
- ◆ Page 7 Vous avez bien dit solidarité ? Une réduction drastique de l'enseignement technologique sur Versailles
- ◆ Page 8 Réflexion : après le drame d'Etampes

STAGES SYNDICAUX DEPARTEMENTAUX

78 :

26 janvier 06 à 9h30

lycée Hoche VERSAILLES

collège Paulhan SARTROUVILLE

23 février 06 à 13h 30

lycée St Exupéry MANTES LA JOLIE

(Statut des enseignants, obligations de services, droit des personnels
Relations avec le Chef d'établissement : où s'arrêtent ses prérogatives ? ;
Décret sur les remplacements : organiser le refus collectif dans nos
établissements ; Rentrée 2006 : aide à la préparation du conseil
d'administration sur la répartition de la dotation horaire globale ; Vie
syndicale dans l'établissement).

92 :

Mardi 21 février de 13h30 à 16h30.

collège Landowski BOULOGNE, 94 rue Escudier : droits des personnels, ouvert à tous, il vise à rendre plus efficace l'exercice du droit syndical dans les établissements, à faire connaître les droits que confèrent nos statuts, à organiser collectivement la défense de ceux qui n'en ont pas (contractuels, vacataires.).

Jeudi 2 mars de 9h30 à 16h30

collège Danton LEVALLOIS, 77 rue Danton, Métro Anatole France : syndicalisme (son histoire et son fonctionnement actuel) et sur les droits des personnels. Il vise à faire connaître les droits que confèrent nos statuts et à mieux connaître les outils et l'aide que peut apporter une organisation syndicale comme le SNES.. avec la participation de Daniel Rallet, secrétaire national du SNES et membre du conseil d'administration de ATTAC.

Jeudi 30 mars de 14 h à 17h.

Lycée Joliot Curie de NANTERRE, 92 avenue Joliot Curie : stage intersyndical Droits et protection des élèves (FSU CGT'éduc Sud-éduc) et réseau éducation sans frontières. Avec Maître Nadia Otmane Telba Membre de la Commission des droits de l'homme. Voir bulletin d'inscription dans la prochaine revue FSU 92.

95 :

Mardi 28 février à 9h 30

Secteur ville nouvelle maison des syndicats, cité artisanale 26, rue Francis Combes 95000 CERGY

Jeudi 2 mars à 9h 30

♦ **Secteur Argenteuil-Bezons** : lycée Romain Rolland, place Romain Rolland 95100 ARGENTEUIL

♦ **Secteur Sarcelles Garges Val d'Oise Est** : Collège Léon Blum, 2 rue Léon Blum 95400 VILLIERS LE BEL

Jeudi 9 mars à 9h 30

♦ **Secteur Vallée de l'Oise** Collège Jacques Monod, 13 rue Jean Zay 95260 BEAUMONT SUR OISE

Défendre ses droits au CA : la DHG des établissements, les ZEP : les annonces De Robien, le dynamitage des ZEP, les propositions du SNES et l'action à mener

STAGES SYNDICAUX ACADEMIQUES

Jeudi 9 mars à 9h 30

Paris. ZEP : le dynamitage des ZEP, les mesures De Robien, l'éviction de la majorité des établissements, le statut dérogatoire des EP1, les propositions du SNES et l'action à mener.

Mardi 29 mars à 9h 30

Paris. Technologie : bilan des nouveaux programmes de 6^{ème} mis en œuvre d'une façon précipitée. Programmes de 5^{ème} et 4^{ème} : où en sommes nous ? Les propositions du SNES pour la discipline.

LES STAGES SYNDICAUX SONT UN DROIT POUR TOUS : chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral. Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle sur le site www.versailles.snes.edu), rubrique « actualités académiques » sous rubrique « stages syndicaux » un mois au moins avant la date prévue du stage.

Coupon réponse à retourner au SNES Versailles 13 bis rue Beccaria 75589 Paris Cedex 12 par courrier ou de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu

Non, prénom : _____ catégorie _____

Etablissement : _____ Ville : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____ E-mail _____

Participera au(x) stage(s) : _____

Remplacements « de Robien », c'est toujours Non !

- ◆ **L**e décret de Robien est l'aboutissement de sept années de redéfinition de la mission enseignante. Les textes de décret et de note de service d'août 2005, relatifs au remplacement de courte durée sont dans la ligne des projets de réforme mis en œuvre depuis Allègre. Les termes de la loi Fillon (loi n°2005-380 du 23 avril 2005) sont explicites : « Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques ; Ils contribuent à la continuité de l'enseignement sous l'autorité du chef d'établissement en assurant des enseignements complémentaires » .
- ◆ **D**epuis le décret du 26 août, cela signifie en clair, et ce à compter du 1^{er} janvier, que tout collègue peut-être contraint d'effectuer en plus de son service, 60h de remplacement de courte durée dans l'année, sans excéder 5HS par semaine (y compris les HSA), sauf à s'exposer à service non fait et retrait d'un trentième du traitement.
- ◆ **F**ace aux actions menées par le SNES (pétitions, grève du 24 novembre, ..), soutenues et relayées sous des formes diverses par la majorité des collègues, le discours se fait conciliant, De Robien déclarant ne faire appel qu'au volontariat, contrairement aux termes de son décret.
- ◆ **F**aire passer en douceur, de façon progressive, cette profonde remise en cause de nos statuts et du sens du métier, voilà le but, faute de pouvoir l'imposer de façon brutale dans l'immédiat, sauf à s'exposer à de durs conflits. C'est un aveu de faiblesse, il ne faut pas relâcher la pression et poursuivre l'action collective. Le SNES a déposé un préavis de grève, pour couvrir tous les collègues et établissements qui seraient contraints d'y recourir face à des remplacements imposés.
- ◆ **P**artout, en s'appuyant sur les pétitions, motions et refus de protocole, il faut s'opposer collectivement aux remplacements imposés. Continuer à mener la campagne envers les parents d'élèves, montrer l'inefficacité pédagogique du dispositif, dénoncer le non remplacement des absences plus longues (par le Rectorat), être solidaire de chaque collègue sollicité, y compris TZR rattaché, non-titulaire, c'est ainsi que nous pourrions gagner.

La section académique du Snes (S3) est à vos côtés, pour soutenir et impulser la lutte à mener pour s'opposer partout collectivement au remplacement De Robien.

Il est aussi indispensable de nous faire remonter les cas rencontrés, les initiatives prises et demandes d'intervention..

renseigner la situation de chaque établissement sur le site du SNES national: http://www.snes.edu/s4pub/article.php3?id_article=198

Rencontre SNES SNPDEN

- ◆ Le 14 décembre 2005, une rencontre SNES SNPDEN (syndicat majoritaire des chefs d'établissement), a eu lieu entre autres sur le problème posé par le décret « de Robien ».
- ◆ Chacun exposant ses positions, le SNES rappelant sa demande d'abrogation du décret et du retrait de la loi Fillon, le SNPDEN sa demande d'une réécriture du décret, avec uniquement recours au volontariat.
- ◆ Sur les protocoles, nous avons réaffirmé le fait qu'ils n'ont aucune valeur juridique, et qu'au premier janvier seul le décret serait à considérer, le SNPDEN pensant au contraire que les protocoles constituent un cadre limitatif qui peut être intéressant, avec pour objectif de ne pas faire moins bien qu'avant, compte tenu de la situation de crispation engendrée par le texte. Le SNPDEN s'inquiète des pressions exercées par les fédérations de parents d'élèves, et des pressions que pourrait exercer la hiérarchie sur leurs collègues, pressions qui peuvent être fortes en conditionnant leur carrière et leur mobilité.

De Robien toujours moins

- ◆ Pour financer les mesures sur les ZEP (EP1), De Robien supprime une demi heure d'enseignement en 5^{ème} et 4^{ème} à la rentrée 2006. cela représente pour chaque élève concerne 1/2 heure * 36 semaines = **18h perdues**, l'équivalent d'une absence de quatre semaines en Français.
- ◆ Les parents pourront toujours y substituer des cours payants avec déduction fiscale !(vendus actuellement par toute une campagne publicitaire). Réduction des services publics et mise en place de services privés et payants pour ceux qui peuvent, c'est tout un programme.

L'imagination est au pouvoir !

- ◆ Melle X, TZR de SVT, a assuré depuis la rentrée, et jusqu'aux vacances de Noël, une suppléance de congé de maternité. Le 3 janvier elle se rend dans son collège de rattachement, en attente d'une nouvelle suppléance prévisible dans sa discipline.
- ◆ M le Principal l'accueille les bras ouverts, vous tombez bien, demain vous allez remplacer un collègue d'anglais absent, et vendredi un collègue d'arts plastiques en stage. Devant les protestations de notre TZR, faisant valoir qu'elle n'était pas qualifiée dans ces disciplines, et que de plus elle ne connaissait pas les élèves, notre Principal a répondu : « Faites preuve d'imagination ».
- ◆ Cette histoire vraie a eu lieu dans le 91, nul doute que cette néo titulaire est parfaitement qualifiée pour être super-prof en EP1 dans le cadre des mesures pour (contre) les ZEP ;

Elections professionnelles le Snes renforcé

le Snes s'affirme encore plus comme organisation largement majoritaire

Pour l'ensemble des CAPA dans l'académie de Versailles le Snes obtient 9606 voix soit 56,6%, 33 sièges sur 48, avec une progression de 1,5%

CAPA Agrégés

| Inscrits | Votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|
| 6317 | 3422 | 3279 | 1759 | 400 | 590 | 145 | 156 | 112 | 59 | | 58 |
| | 54,2% | | 53,6% | 12,2% | 18,0% | 4,4% | 4,8% | 3,4% | 1,8% | | 1,8% |
| sièges | | 9 | 6 | 1 | 2 | | | | | | |

CAPA Certifiés

| Inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|------|-------|------|------|------|------|------|------|
| 21556 | 12439 | 11744 | 6768 | 1063 | 1194 | 635 | 726 | 515 | 301 | 357 | 185 |
| | 57,7% | | 57,6% | 9,1% | 10,2% | 5,4% | 6,2% | 4,4% | 2,6% | 3,0% | 1,6% |
| sièges | | 19 | 13 | 2 | 2 | 1 | 1 | | | | |

CAPA CPE

| inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|-------|-------|------|-----|-------|------|------|------|
| 1055 | 867 | 813 | 448 | 99 | | 60 | | 153 | 53 | | |
| | 82,2% | | 55,1% | 12,2% | | 7,4% | | 18,8% | 6,5% | | |
| sièges | | 8 | 5 | 1 | | | | 2 | | | |

CAPA COP

| inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|-------|-------|----|-----|----|-----|------|------|
| 391 | 355 | 336 | 236 | 100 | | | | | | | |
| | 90,8% | | 70,2% | 29,8% | | | | | | | |
| sièges | | 5 | 4 | 1 | | | | | | | |

CAP PEGC

| inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | FO | SUD | SE | Cgt | Sncl | CNGA |
|----------|---------|----------|-------|------|-------|-------|-----|-------|-----|-------|------|
| 515 | 368 | 349 | 158 | | | 41 | | 48 | | 102 | |
| | 71,5% | | 45,3% | | | 11,7% | | 13,8% | | 29,2% | |
| sièges | | 5 | 3 | | | | | | | 2 | |

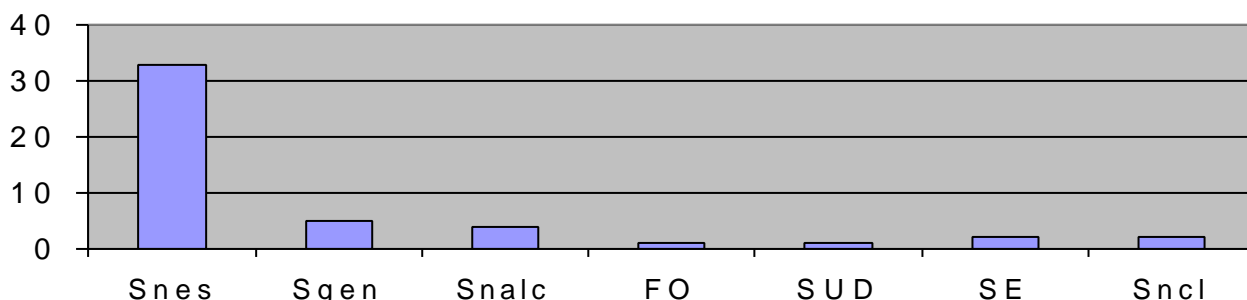
CPCA MISE

| inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|------|-------|------|------|-------|------|------|------|
| 1068 | 519 | 438 | 237 | 32 | | 43 | 40 | 47 | 39 | | |
| | 48,6% | | 54,1% | 7,3% | | 9,8% | 9,1% | 10,7% | 8,9% | | |
| sièges | | 2 | 2 | | | | | | | | |

TOTAL GENERAL

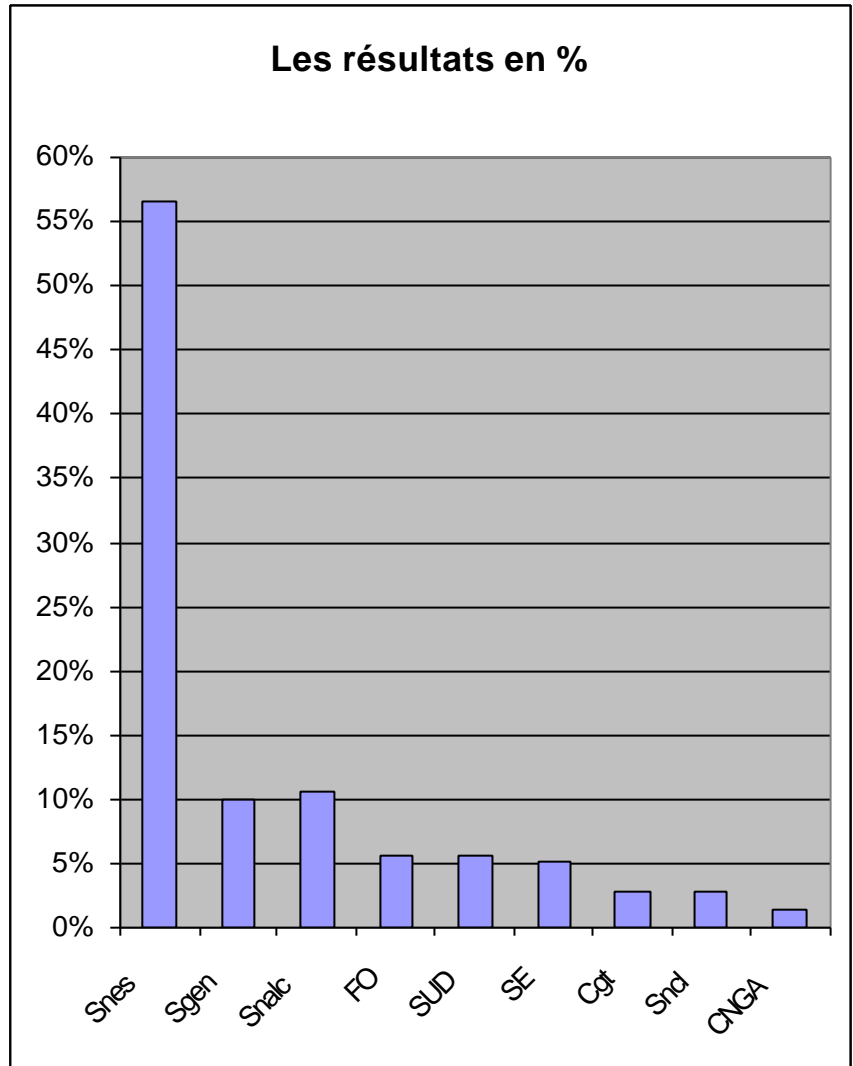
| inscrits | votants | Exprimés | Snes | Sgen | Snalc | Fo | Sud | Se | Cgt | Sncl | Cnga |
|----------|---------|----------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|
| 30902 | 17970 | 16959 | 9606 | 1694 | 1784 | 924 | 922 | 875 | 452 | 459 | 243 |
| | 58,2% | | 56,6% | 10,0% | 10,5% | 5,4% | 5,4% | 5,2% | 2,7% | 2,7% | 1,4% |
| sièges | | 48 | 33 | 5 | 4 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 |

Les résultats en sièges



Un point de départ

- Les résultats des élections professionnelles marquent un renforcement du Snes en tant qu'organisation majoritaire
- Plus de 9000 collègues dans notre académie ont manifesté leur confiance au Snes par leur vote le 6 décembre.
- C'est très positif pour le rapport de forces face au Ministère, et c'est une base solide pour poursuivre et améliorer notre activité en ce sens
- Pour que nous soyons pleinement efficaces, et répondions encore mieux à l'attente exprimée par nos collègues, il est indispensable qu'ils nous en donnent tous les moyens en se syndiquant



- L'activité syndicale, que ce soit la défense des personnels, l'information, l'action exigent des moyens financiers lourds : ces moyens proviennent des cotisations syndicales uniquement : en se syndiquant les collègues qui nous ont fait confiance nous apporteront ces moyens financiers
- Les positions du Snes sur les grands dossiers, comme les modalités d'action ne peuvent être décrétés d'en haut : se syndiquer, c'est se donner tous les moyens pour être acteur, pour débattre et décider ensemble dans le Snes.

Cotisation syndicale « trop chère » ?

du nouveau cette année....

La réduction d'impôt sur la cotisation passe de 50% à 66%. Concrètement, cela entraîne une baisse du coût réel de la cotisation

Pour les milliers de collègues qui ont voté Snes le 6 décembre et qui ne sont pas encore syndiqués, l'adhésion est le moyen de donner une pleine efficacité à leur vote, à chacun de nous d'œuvrer pour les en convaincre.

Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur confiance, merci encore à tous ceux qui ont contribué dans les établissements à notre campagne : pour nous tous le résultat des élections professionnelles est un encouragement fort à poursuivre, amplifier, améliorer notre activité. Le contenu de ce journal montre que de Robien multiplie encore les mauvais coups : il ne désarme pas, Nous non plus !

ZEP : Mort programmée

Voir : Us mag supplément au no 630 du 22 décembre 2005 (pages 12 et 13)

Dossier ZEP (8 pages) de la même US

Le Ministre a donc annoncé son plan de « relance » pour les Zep, le 13 décembre, après une visite éclair à Mantes-la-Jolie pour soigner sa communication. Nous avons pu faire état de la situation particulièrement dégradée de notre académie, notoirement sous-dotée, et de l'urgence d'une relance ambitieuse des Zep.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les annonces de Robien sont très loin de cette attente !

Redéploiement des moyens

| <i>L'Éducation prioritaire aujourd'hui dans l'Académie</i> | | | | |
|--|----------|-----|--------|-----|
| | Collèges | | Lycées | |
| | REP | ZEP | REP | ZEP |
| | 23 | 76 | 1 | 35 |
| Classés EPI | 0 | 8 | 0 | 0 |

Les 1265 lycées et collèges Zep et/ou Rep seraient distingués selon trois catégories (EPI, EP2, EP3 : voir page 2 du dossier Zep). Les moyens actuels seraient concentrés sur 220 EPI (soit 17,4%), les moyens supplémentaires seront financés sur le dos des enseignements obligatoires (1/2h en 5^{ème} et en 4^{ème} pour tous les collèges).

La carte des Zep dynamitée

La liste des EP1 établie par le Ministère en fait apparaître 8 pour notre académie, (3 autres devront être choisis par le Recteur), soit à peine plus de 8% de l'ensemble des lycées et collèges actuellement classés.. Le nombre d'EP2 et d'EP3 n'a pas encore été annoncé, mais, on peut s'attendre à une éjection très rapide des 23 collèges REP et des 36 lycées ZEP ou REP de l'Académie

Liste des collèges retenus pour devenir EPI

Essonne Clg Léopold Sédar Senghor Corbeil Essonne Clg Sonia Delaunay Grigny Clg Jean Vilar Grigny
Yveliness Collège Jules Verne Les Mureaux, Collège Clemenceau Mantes-la-Jolie Collège Paul Cézanne Mantes-la-Jolie, Collège André Chénier Mantes-la-Jolie Collège Pasteur Mantes-la-Jolie

Des critères inacceptables

Le but est de ne retenir qu'un nombre très limité et fixé à l'avance d'établissements

Dans l'académie, les 8 collèges retenus ne sont pas les seuls à concentrer difficultés sociales et difficultés scolaires : 18 collèges scolarisent plus de 67% d'élèves issus de familles défavorisées. 33 collèges ont plus de 60% de CSP défavorisées.

Comment croire que seuls les établissements très difficiles ont un score de réussite aux évaluations 6^{ème} inférieur à 47% ? Le nombre d'élèves non francophones, enfin, ne présente aucune pertinence, puisque cela dépend de l'implantation des classes d'accueil, et laisse présager le pire pour le devenir des CLA

EP1 : le lieu de toutes les dérives

Les collèges retenus paieront au prix fort les moyens supplémentaires accordés.

Dans le rapport annexé à la loi Fillon, il s'agissait de lier « l'obtention du statut de zone d'éducation prioritaire à un contrat d'objectifs, et en permettant des mesures dérogatoires dans les établissements très difficiles. » Dans une interview, Robien souhaite donc que ces collèges « s'affranchissent de la structure classe et du cours s'ils le souhaitent, pour faire travailler par exemple une semaine entière en sciences des jeunes répartis par groupes de compétence. »

Il s'agit bien de distinguer quelques élèves « méritants » qui pourront, avec les bourses et mérite et la possibilité de déroger

| <i>Critère de classement des EPI</i> | | |
|--|-----------------|---------------|
| Critères | Liste Ministère | Liste Recteur |
| Catégories Socio-professionnelles défavorisées (CSP) | 67% ou plus | |
| Et Retard 2 ans ou plus en 6ème | 10% ou plus | |
| Ou Evaluations 6^{ème} | 47% ou moins | |
| % de boursiers (3 ^{ème} taux) | | Inconnu |
| % de non francophones | | Inconnu |
| Nombre maximum de collèges | 8 | 3 |

à la carte scolaire, sortir de leur quartier, et de renoncer à toute ambition pour les autres, cantonnés dans un socle commun très étiqué.

Cette contractualisation et ces déréglementations seront encadrées par un pilotage forcené : des IG et des IPR, du chef d'établissement, dont la « latitude sera renforcée ». Quant à la mesure annonçant l'affectation de « profs expérimentés », outre les interrogations graves sur les conditions de ces affectations, elle présente le risque d'introduire la polyvalence dans le second degré et donc de remettre en question le statut des enseignants du second degré.

♦ *Le SNES demande depuis longtemps une relance de la politique des ZEP. Dans cette optique 17 propositions sont avancées (page 8 du dossier ZEP) sur lesquelles les personnels sont appelés à débattre. Des réunions de ville ou départementales sont déjà organisées, notamment le 2 février : participez-y nombreux (voir page 8)*

♦ *Parce que cette question de l'Education prioritaire s'inscrit dans une politique éducative globale dont nous dénonçons les logiques profondément inégalitaires, la plus forte mobilisation est nécessaire – et pas seulement dans les actuels établissements ZEP- afin d'imposer d'autres choix. Le prochain CTPA du 26 janvier qui doit examiner les moyens accordés aux lycées et collèges de l'Académie (grandes masses) verra sans doute le Recteur annoncer également la liste des établissements « ZEP » retenus. Consultez notre site académique : Nous y publierons un compte rendu précis, y compris de nos interventions.*

Une réduction drastique de l'enseignement technologique sur Versailles

- Avec l'annonce de la fermeture de 73 Terminales STT pour la rentrée 2006, le reformatage des enseignements technologiques sur l'académie poursuit sa logique plus que sévère: 71 Premières en 2004 dont toutes les Premières d'adaptation STT et STI ; une quarantaine de Premières STT en 2005.
- Il est à redouter que la réforme des classes STI, à la rentrée 2007, serve de prétexte à de nouvelles coupes. Dans une académie particulièrement sous dotée, (le récent rapport de l'Inspection Générale est à ce propos plus qu'instructif), et dans un contexte budgétaire plus que limité, la principale marge de manœuvre s'est faite aux dépens des séries technologiques tertiaires.
- Elles sont pourtant la principale voie d'accès au BTS, niveau de qualification dont les besoins ne vont cesser de croître dans les années à venir, surtout en Région parisienne où le Tertiaire prédomine.
- La fermeture des 73 Terminales STT se traduira par une augmentation des effectifs. Les classes vont être remplies au maximum alors que les éventuels redoublements de Terminales STT ne sont pas pris en compte.
- De plus, au nom d'une politique de pôles (par exemple, un pôle Gestion dans un lycée du Bassin et un pôle Commerce dans un autre), les lycées n'offriront plus la même diversité d'options : un élève devra donc changer d'établissement s'il veut suivre telle ou telle option de Terminale.
- Lorsque l'on connaît les difficultés des élèves à quitter leur établissement, souvent pour des raisons tout à fait objectives : temps et coûts du transport, coût de la cantine (surtout pour des élèves de STT issus pour beaucoup des CSP les moins favorisées) ; le choix risque d'être « forcé ». C'est sans doute ce que l'on appelle rapprocher le service public des usagers.
- Les choix du Recteur sont, à plus d'un titre, fortement contestables. Nous ferons le maximum lors du CTPA du 26 janvier pour en limiter l'ampleur.

Vous avez bien dit solidarité ?

- **Malgré** le fiasco avéré de la Pentecôte 2005, le Gouvernement maintient sa journée dite de « solidarité ». Cette journée, « le cas échéant fractionnée en deux demi journées » doit être « consacrée hors temps scolaire à la concertation » sur le projet d'établissement » ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes. (*Arrêté du 4 novembre 2005 BOEN 43 du 24 novembre 2005*). Ce dispositif est donc présenté comme une **obligation** des personnels
- Si un débat sur les projets pédagogiques peut être utile, il ne peut ignorer le **contexte des réductions budgétaires massives et cumulées** année après année : il est donc indécent que ceux-là même qui compromettent ainsi gravement le fonctionnement du Service public demandent en somme aux personnels de faire preuve d'imagination pour pallier un tant soit peu les effets d'une politique désastreuse.
- Ce qui est demandé est tout simplement **un travail gratuit**, imposé autoritairement, la marge de manœuvre des équipes pédagogiques étant réduite à proposer des dates : ceux qui fustigent quotidiennement les « archaïsmes » réinventent ainsi la corvée, comble de la modernité ! ?
- Enfin, ce travail gratuit, imposé d'en haut sert en définitive une bien curieuse « **solidarité** »: **non pas celle avec** les handicapés à qui la collectivité consacre toujours si peu de ressources mais avec... les bénéficiaires des exemptions sur l'ISF, des réductions sur les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, du bouclier fiscal à 60%, des limitations à l'impôt sur les sociétés, des exemptions de charges sociales patronales. Les choix salariaux, sociaux, fiscaux convergent vers une singulière « solidarité » où les salariés financent les privilèges accrus des plus riches.

Il importe donc de dénoncer ensemble à l'occasion de la mise en place de cette journée de solidarité fallacieuse, une telle imposture et de déterminer collectivement, à partir de là, l'attitude des personnels sous les formes qui feront l'accord du plus grand nombre. Les S1 peuvent contacter leur section départementale pour information complémentaire.

Réflexion : après le drame d'Etampes ,

- Dès que la nouvelle de l'agression subie par notre collègue de LP Blériot d'Etampes a été connue le Snes et la FSU , en particulier la FSU 91 se sont exprimées pour manifester leur

Les sections académiques du Snes de la Région parisienne vont déménager

- ◆ A la mi-mars nous emménagerons à Arcueil dans des nouveaux locaux , beaucoup plus vastes et mieux adaptés à notre fonctionnement.
- ◆ Toutes les informations sur nos nouvelles coordonnées postales et téléphoniques seront données en temps utile sur notre site et sur nos publications.
- ◆ Les coordonnées Internet et mail resteront inchangées.

émotion , et leur solidarité avec la collègue.

- Le nombre non négligeable d'agressions verbales et physiques à l'encontre des enseignants , même si elles sont heureusement en règle générale moins graves que dans le cas d'Etampes , amène à s'interroger sur les raisons qui génèrent une telle situation : les responsabilités sont essentiellement celle d'une politique et de toute la démarche idéologique qui cautionne cette politique.

- **Responsabilité** des politiques successives qui refusent de s'attaquer véritablement à l'échec scolaire et de tracer des

Calendrier CAPA
toujours non communiqué
par le rectorat consulter le
site www.versailles.snes.edu

perspectives de réussite pour tous les jeunes, et qui, de surcroît , avec la Loi Fillon, s'orientent vers une ségrégation accrue , source de tensions et de violence.

- **Responsabilité** de ceux qui réduisent constamment les moyens attribués aux services publics dont le nôtre : en quatre ans 30000 adultes (surveillants, emplois jeunes) en moins dans les établissements, 19000 postes d'enseignants supprimés en quatre rentrées. Cela affecte nécessairement la capacité à assurer la réussite des élèves, et à maintenir un climat serein dans tous les établissements, en particulier les plus difficiles. Le Ministre peut manifester son émotion : s'il n'est pas **coupable** (au sens légal du terme), il est, comme ses prédécesseurs, pleinement et politiquement **responsable**.

- **Responsabilité** de ceux (ministres , députés , éditorialistes distingués) qui s'alarment hypocritement du manque de respect et de considération manifesté à l'égard de notre système scolaire et de ceux qui en assurent l'exercice au quotidien : mais que ne donnent ils l'exemple ?

- **La politique de remise en cause de tous les services publics** dont celui d'Education, la mise en place effective dans notre secteur du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'accompagne d'une formidable campagne idéologique pour vendre cette non moins formidable régression.

- **Loin de remettre en cause les politiques menées** qui ont considérablement augmenté la part des profits au détriment des salaires, pour le résultat que l'on sait en matière de croissance et d'emploi, cette campagne rend responsable la Fonction publique, les Services publics de la Dette de la France. Il serait possible de faire beaucoup mieux avec beaucoup moins de moyens à condition que les personnels, ainsi montrés du doigt , y mettent du leur « en s'adaptant ». Ainsi un Editorial du Monde(15/01/06) cible comme principal remède à la violence scolaire un changement de comportement des enseignants , (« il faut aider le monde enseignant à accepter une révolution intellectuelle devenue indispensable ») implicitement désignés comme les responsables de la situation !,

- **Depuis Allègre, le dénigrement systématique** des personnels de leurs pesanteurs- rigidités -archaïsmes (mots clés de la langue libérale) est devenu un support indispensable au développement des politiques de casse de tous les services publics : tout est de la faute des enseignants , des postiers , des électriciens , des cheminots et non pas de ceux qui suppriment les moyens et veulent privatiser pour substituer des services payants aux services publics (voir l'actuelle campagne publicitaire sur France Info concernant les officines de cours privé qui recrutent leurs enseignants « sur leurs valeurs humaines » , ce qui fait leur « différence »)

Réunion ZEP

Assemblée générale des établissements ZEP des Yvelines
le Jeudi 2 février 2006
au centre de loisirs avenue Edouard Fosse à Limay
à 9h30 précises
En présence de Monique PARA-PONCE responsable de cette question au SNES et à la FSU Nationale

Les services publics, et ceux qui y travaillent, ont droit à la considération et au respect pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans notre société : cette considération , ce respect sont néanmoins quotidiennement sapés par ceux -là même qui détiennent le pouvoir politique et celui de l'information.

Remise en cause des moyens, des conditions de travail, des missions et pour couronner le tout remise en cause des personnels exposés comme cible : la coupe est pleine.